Image not found or type unknown

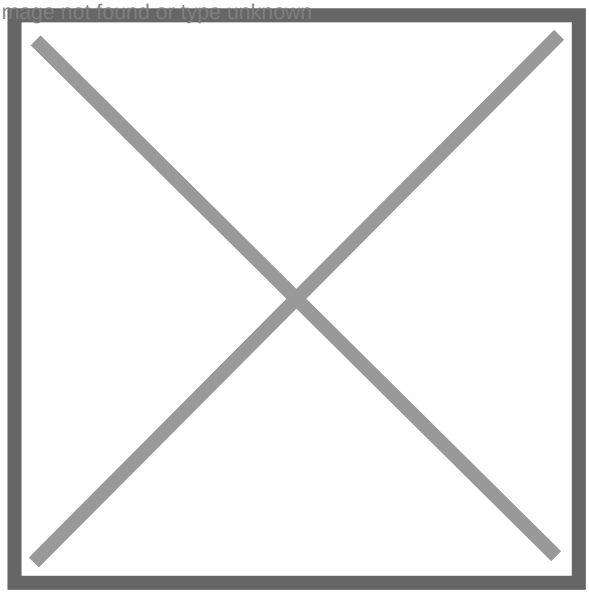

À quel age un enfant peux décider de ne plus allé voir son pere

Par **ninouse**, le **30/11/2008** à **22:39**

bonjour je voudrais savoir à quel age un enfant peux décider de ne plus allé voir son pere le week end
et dois 't'on le signaler au juge et pour la pension alimentaire qu'en est il par la suite
merci

Par **Tisuisse**, le **01/12/2008** à **09:35**

Aujourd'hui, un enfant peut demander au JAF de ne plus aller chez l'autre parent mais "demander" n'est pas "obtenir". Il lui faut donc faire une lettre au JAF et c'est le JAF qui, après enqête, décidera s'il accède, ou non, à cette demande.

Pour la PA, il se peut que le JAF prenne aussi une décision, ce sera selon !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés